



Le mot du Directeur

Il n'est de richesse que d'hommes (et de femmes)

Les dates à retenir

Mardi 12 Mars : CHSCT

Vendredi 15 Mars : Directoire

Mardi 19 Mars : CTE

Vendredi 22 Mars : CME

Mercredi 27 Mars : Conseil de surveillance

Évènements

Vendredi 8 Mars : Groupe de réflexion éthique sur le thème de la Démocratie Sanitaire

Du 18 au 31 Mars : Semaines d'information sur la santé mentale. Thème 2019 : Santé mentale à l'ère du numérique. Retrouvez tous les événements sur le site : www.semaines-sante-mentale.fr

Le 22, 23 et 24 Mars : Festival «Unis» vers Psy sur la dimension mentale, psychologique et nutritionnelle dans l'activité physique et sportive. Plus d'infos sur : www.universpsy.fr

Mardi 26 Mars : Colloque TabAquit. Fil rouge 2019 : Tabac et Vulnérabilités. Cité de la BD à Angoulême.

L'intention de Jean Bodin, penseur de la Renaissance, précurseur du mercantilisme, n'était pas vraiment d'exalter l'humanisme, mais pour autant sa formule traduit bien aujourd'hui une démarche où l'on revient à l'essentiel, le facteur humain.

La richesse en hommes, c'est, d'abord, la richesse en nombre et en compétences. Sans un nombre suffisant de psychiatres, comment pouvons-nous développer nos projets, appliquer les démarches de santé publique qui nous tiennent à cœur ? Comment pouvons-nous éviter des consultations en chaîne, la raréfaction des approches pluridisciplinaires, le désinvestissement institutionnel ?

Cette richesse, cependant, a aussi un aspect qualitatif, dans tous les êtres humains, chez les professionnels, mais aussi chez les patients. À nous de la découvrir chez les personnes que nous prenons en charge, et de la faire prospérer.

Nombre de nos patients manifestent, au moment où on s'y attend le moins, une culture ou une curiosité remarquable, en matière de cinéma, de musique, de sport, de jardinage...

Enfin, la richesse s'éteint quand l'homme disparaît. Le décès d'un professionnel en pleine action, le départ d'autres, nous renvoient à cette évidence : la part d'humanité de chacun d'entre nous est singulière.

Chacun(e) peut être remplacé dans sa mission, mais pas dans sa manière de l'exercer. C'est là sa vraie richesse.

Roger ARNAUD

Recrutements médicaux

L'année 2019 verra l'arrivée de plusieurs médecins au centre hospitalier Camille Claudel.

Dès le mois de février, le Docteur Franck Chalard, mis à disposition par le centre hospitalier Esquirol de Limoges, et le Docteur Gilles De Livron, par le centre hospitalier intercommunal du pays de Cognac, viennent le jeudi en tant que médecins DIM.

En avril, le Docteur Jean-Jacques Chavagnat et le Docteur Michel Delcoustal viendront renforcer l'équipe de l'UAOCC et de l'UCMP, au total quatre jours par semaine.

Courant juin, c'est au tour du Docteur Sabrina Levy-Bellaïche de rejoindre le projet d'addictologie trois jours par semaine.

En novembre, le Docteur Elodie Da Silva intégrera à temps plein l'équipe de pédopsychiatres.

D'autres praticiens ont manifesté leur intérêt pour venir travailler en Charente, et nous espérons aboutir à de nouveaux recrutements d'ici la fin de l'année.

Chloé BLOND

Le PTSM, un outil d'organisation et de planification de la santé mentale sur le territoire

Le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM) définit la politique de santé mentale d'un département. Il est élaboré par tous les acteurs des champs sanitaire, social et médico-social associant ainsi étroitement les représentants des usagers, les collectivités territoriales ainsi que les conseils locaux de santé et les conseils locaux de santé mentale.

Il tient compte des spécificités du territoire, de l'offre de soins et de services et précise les modalités d'accès aux soins et d'accompagnement. Le PTSM devra être rédigé pour 2020.

Il repose sur un diagnostic partagé élaboré lui aussi par tous les acteurs de santé mentale du territoire. Ce diagnostic dresse un état des lieux des ressources et préconise des actions d'amélioration en fonction des éventuels manques mis en évidence.

Compte tenu de son expertise en la matière, le Centre Hospitalier Camille CLAUDEL s'est vu confier par la délégation départementale de l'ARS la rédaction du PTSM de la Charente.

L'élaboration du diagnostic territorial partagé a débuté en 2017. De nombreux acteurs des secteurs sanitaire, social et médico-social ainsi que venant d'horizon différents tels que la Préfecture, l'Education Nationale... et des représentants d'usagers ont été invités à constituer le comité de pilotage et les groupes de travail.

À ce jour, le diagnostic a reçu un avis favorable de la Commission en Santé Mentale, du Comité Territorial de Santé, du Conseil Local de Santé Mentale Angoulême Soyaux et des différents Conseils Locaux de Santé du département. Il va être transmis au Directeur général de l'ARS Nouvelle-Aquitaine pour approbation. Cette approbation prendra la forme d'un arrêté qui devra être pris d'ici la fin du mois de mars 2019. La rédaction du PTSM pourra alors débuter.

Il est intéressant de noter que la démarche collaborative présidant à l'élaboration du PTSM devrait préfigurer la méthodologie retenue pour l'établissement des futurs Projets Territoriaux de Santé.

Laurent PLAS

Respecter les droits des usagers en santé mentale, une réflexion complexe et constante

Dans notre discipline, la possibilité d'hospitaliser une personne « sous contrainte » est une exception au principe du consentement des personnes atteintes de troubles mentaux. Néanmoins, lorsque le consentement est impossible et que la personne doit être hospitalisée dans son intérêt, une procédure est enclenchée en application d'un cadre juridique qui doit être connu pour être respecté.

Afin d'apporter plus de compétences dans ce domaine aux professionnels, une formation sur les droits des usagers est proposée chaque année sur la loi du 5 juillet 2011, révisée le 27 septembre 2013 sur les soins sans consentement, ainsi que sur les droits généraux des personnes hospitalisées (loi du 4 mars 2002 dite Kouchner ...).

Les droits des usagers sont inscrits dans la politique de l'établissement. Le projet d'établissement 2016-2020 reprend en effet les grandes lignes et intègre la notion de respect des libertés individuelles.

Des commissions veillent au respect des droits des usagers : la commission des usagers - chargée notamment de la gestion des plaintes et des réclamations - qui remplace la commission des usagers et de la qualité de la prise en charge, ainsi que la commission départementale des soins psychiatriques.

Des procédures et des protocoles accessibles sous intranet permettent d'apporter une aide aux professionnels régulièrement confrontés à une réflexion qui se base sur la connaissance juridique des droits des patients, mais aussi sur des questionnements collectifs d'ordre éthique pour envisager la meilleure décision dans l'intérêt de l'utilisateur. La gestion documentaire qualité reprend les thématiques suivantes : les procédures de soins sans consentement, les mesures contentives, le signalement en cas de maltraitance, les relations avec la police, l'accès au dossier patient, l'information sur la désignation de la personne de confiance...

Respecter les droits des usagers fait partie intégrante du travail quotidien en santé mentale.

Florence CASSEREAU

Les soins sans consentement au CHCC en 2018

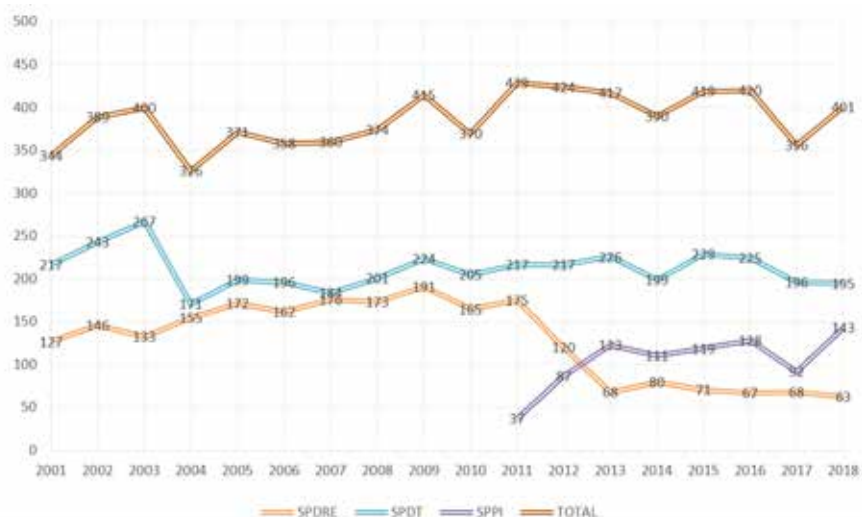
En 2018, le nombre d'admissions en soins sans consentement a représenté 14% des admissions en hospitalisations complètes. Cette valeur était de 13% en 2017 (12 et 15% les années précédentes).

Avec 28 nouvelles mesures sur les 18 premiers jours de 2018, l'année a démarré sur un rythme très élevé et cette hausse s'est confirmée dans une moindre mesure sur l'année. On peut noter une hausse des hospitalisations en soins sans consentement avec un total de 401 admissions (tout mode de placement confondu) en 2018 contre 356 en 2017.

À l'exception des soins psychiatriques sur demande d'un tiers qui se stabilisent, toutes les autres formes de mesure diminuent ou augmentent.

Ainsi, les soins psychiatriques en péril imminent augmentent de près de 65 % cette année contrairement à l'année 2017 où une baisse des mesures avait été constatée. Les soins psychiatriques sur décision du représentant de l'État diminuent quant à eux légèrement (moins 5 mesures en 2018).

Un bilan plus détaillé des admissions en soins sans consentement a été réalisé pour l'année 2018 et va prochainement être diffusé sur l'intranet.



Karine COUPRIE
Gestionnaire admissions frais de séjour traitement externe

L'accompagnement des patients en fin de vie

La loi 2016-87 promulguée le 2 février 2016 vient compléter les dispositions législatives en vigueur et créer de nouveaux droits en faveur des malades et des personnes en fin de vie.

À la suite d'une concertation sur la question de la fin de vie, la loi pose le principe selon lequel « toute personne a droit à une fin de vie digne et apaisée. Les professionnels de santé mettent en œuvre tous les moyens à leur disposition pour que ce droit soit respecté ».

La loi tend également au développement des soins palliatifs et, sous réserve de la prise en compte de la volonté du patient, le seul maintien artificiel de la vie ne pourra être permis par des traitements. Le patient a le droit de refuser un traitement et le médecin a obligation de respecter la volonté de la personne après l'avoir informée des conséquences de son choix.

Toute personne majeure et capable pourra rédiger des directives anticipées qui s'imposeront au médecin.

Ces directives seront révisables ou révocables par la personne à tout moment. Toute personne majeure pourra désigner une personne de confiance, qui peut être un parent, un proche ou le médecin traitant et qui sera consultée au cas où le patient serait hors d'état d'exprimer sa volonté et de recevoir l'information nécessaire à cette fin. Cette personne de confiance témoigne de l'expression de la volonté de du patient.

Son témoignage prévaut sur tout autre témoignage.

Le CH Camille Claudel ne dispose pas de service de soins palliatifs mais une procédure organise les modalités de prise en charge des patients en fin de vie et informe les professionnels sur les partenaires extérieurs pouvant être sollicités dans ces situations.

L'équipe mobile de soins palliatifs du centre hospitalier de Châteauneuf peut en effet intervenir au CHCC suite à la signature d'une convention. Le praticien hospitalier référent, après concertation avec l'équipe, peut ainsi prendre contact avec cette équipe mobile pluridisciplinaire, qui interviendra sur 3 axes auprès :

- du patient en fin de vie,
- de la famille,
- des équipes soignantes.

La démarche de soins palliatifs est rare au CHCC ; cependant une réflexion éthique relative à ces soins a été amorcée pour échanger sur l'accompagnement et le soutien des patients en fin de vie ainsi que de leurs proches mais également des équipes soignantes et des autres patients du service concerné.

Laurence KAUFFMANN
Coordinatrice qualité, gestion des risques

La gestion et le traitement des déchets au CHCC : une préoccupation constante et un enjeu pour l'environnement !

En tant que producteur de déchets, le centre hospitalier Camille Claudel est soumis à une réglementation stricte qui engage sa responsabilité. Les déchets collectés sur notre site sont essentiellement des déchets assimilés aux ordures ménagères : déchets hôteliers ou d'hébergement (déchets de nettoyage, récipients divers, sacs plastiques...), déchets de restauration (emballages, épluchures, repas non servis, denrées non consommées, vaisselle...), déchets d'administration (papiers) et déchets de jardin. Les déchets d'activités de soins à risques infectieux ne représentent qu'1% de l'ensemble des déchets générés par l'établissement.

Soucieux d'exercer son activité en limitant les atteintes à l'environnement, le CHCC a mis en place une plate-forme de tri en 2007. Le tri des bio-déchets est organisé à la cuisine, au self (installation d'une table de tri en 2018) et à l'internat. Cette démarche a notamment permis la collecte de près de 15 tonnes de bio-déchets chaque année depuis sa mise en place en juin 2016.

Dans les services intra-hospitaliers, le personnel effectue le tri des déchets. Chaque service possède un local poubelle afin de stocker les conteneurs. Une fois par semaine nos chauffeurs collectent le tri.

Le ramassage des papiers est effectué deux fois par semaine puis acheminé à la déchèterie.

France PERROT, responsable de la gestion des déchets au centre hospitalier Camille Claudel, fera prochainement le tour des services extra-hospitaliers afin de transmettre les consignes de tri et les informations relatives à la collecte des déchets dans les différentes communes (informations prochainement disponibles sur l'intranet du CHCC).

Le CHCC est engagé dans une démarche de développement durable. Les efforts consentis pour réduire le volume de nos déchets dans les conteneurs permettent d'optimiser le nombre de rotations des camions et par conséquent de limiter les émissions de gaz à effet de serre liés au transport des déchets.

Nous recherchons en permanence les moyens à notre disposition pour favoriser le recyclage, la valorisation voire la réutilisation de nos déchets. Dernière initiative en date, les agriculteurs de La Croisée des plantes, qui utilisent actuellement l'espace test agricole sur notre site, vont réutiliser nos cagettes en bois dans le cadre de leur exploitation (construction d'un hôtel à insectes) et pour la distribution de leurs futures récoltes.

La gestion des déchets au sein de l'établissement implique l'ensemble du personnel hospitalier, nous comptons sur vous !

Quelques chiffres - Quantités collectées et enlevées en 2017 et 2018 au CHCC :

TYPES	DÉCHETS TRIÉS	QUANTITÉ 2017 (en Tonne)	QUANTITÉ 2018 (en Tonne)	DÉCHETS VALORISÉS qui permettent à l'établissement de percevoir le prix de la valorisation
Déchets industriels banals		23,7	23	
Bois Vrac	X	10,52	13,8	
Déchets verts	X	35,02	33,8	
Métaux	X	4,68	3,14	X
DEEE (Déchets d'équipements électriques et électroniques)	X	0,21	0,42	X
Films étirables	X	3,63	2,29	X
Palettes	X	105 unités	23 unités	X
Carton / Papier	X	27,52	29,94	X
Aérosols	X	0	0,157	
Piles	X	0	0,132	
Huiles alimentaires	X	180 litres	180 litres	
Bio-déchets	X	15,88	15,36	
Ordures ménagères	X	177,42	125,43	
DASRI	X	1541 kg	1479 kg	

Hélène BRENON
Référente développement durable

France PERROT
Responsable ménage central et lingerie

FLASH INFOS ENVIRONNEMENT

Début février, le plombier du CHCC est intervenu sur la canalisation principale de rejet des eaux usées de l'établissement afin d'extraire de nombreux déchets qui faisaient obstruction et empêchaient l'eau de s'évacuer normalement dans le réseau de canalisation.

Plusieurs types de déchets ont été retrouvés à cette occasion : gants, sac poubelle, lingettes...



Le message d'Api

Veiller à ne pas jeter de déchets dans les WC ou dans les vidoirs.



Ces aliments que l'on peut consommer après la date de péremption

En matière de conservation, le conditionnement des denrées alimentaires doit indiquer au consommateur la limite au-delà de laquelle un aliment est susceptible d'avoir perdu soit ses qualités microbiologiques (pouvant entraîner des problèmes sanitaires), soit ses qualités gustatives, physiques, ou nutritives.

Pour les denrées périssables, on parle de **date limite de consommation** ou **DLC**. Cette limite est impérative. Elle s'applique à des denrées sensibles, souvent riches en eau, qui sont susceptibles après une courte période de présenter un danger pour la santé humaine. Cette DLC est indiquée sur le conditionnement par la formule « **À consommer jusqu'au...** » suivie de la date limite déterminée par la loi, le producteur ou bien le fabricant.

Les produits comme les yaourts, la viande fraîche préemballée, le poisson préemballé, les plats cuisinés non stérilisés, les légumes 4ème gamme, ainsi que tous les produits frais vendus en libre-service, présentent généralement une DLC. Ils ne peuvent être vendus, ni consommés une fois la date dépassée. Vous devez également être vigilant et ne jamais congeler un aliment dont la DLC est toute proche, déjà atteinte ou dépassée.

À l'inverse, certains produits alimentaires moins sensibles présentent une **date de durabilité minimale** ou **DDM**. Ce terme remplace la date limite d'utilisation optimale ou DLUO depuis la mise en application du Règlement INCO, Règlement (UE) n°1169/2011, concernant l'information du consommateur sur les denrées alimentaires. Une fois la date passée, la denrée ne présente pas de danger pour la santé mais peut en revanche avoir perdu tout ou partie de ses qualités organoleptiques (moins de goût, plus sec, plus mou...) et/ou diététiques (perte de certains nutriments).

Sur le conditionnement du produit, la DDM est indiquée par la formule « **À consommer de préférence avant...** ».

Si la DDM autorise la vente et la consommation d'un aliment après la date, il est important de s'assurer que le produit ait été conservé dans de bonnes conditions, de vérifier l'intégrité de son emballage ainsi que son aspect, son odeur et son goût. L'exemple le plus représentatif est celui de la boîte de conserve qui ne doit être ni rouillée, ni cabossée, ni bombée.

Les grandes familles de ces aliments ayant une DDM sont les produits d'épicerie (pâtes, riz, légumes secs, chocolat, gâteaux secs, compotes, confitures, plats cuisinés stérilisés...) les produits surgelés, les boîtes de conserves, les produits lyophilisés (café, soupes en sachets, herbes aromatiques...) les boissons, le lait UHT, la crème fraîche UHT, certains produits frais (le beurre, les margarines, les fromages...) les produits fumés, les produits séchés (saucisson, jambon sec...).

Et il ne faut pas oublier les **produits qui n'ont ni DLC ni DDM**. Il s'agit des denrées vendues non préemballées, des légumes et fruits frais, des vins, des boissons alcoolisées à partir de 10°, des vinaigres, du sel de cuisine sec, du sucre sous forme solide, des produits de la boulangerie et de la pâtisserie (normalement consommés dans les 24 heures après leur production) et de certains produits de confiserie.

C'est pour lutter contre le gaspillage alimentaire que le législateur a fait évoluer la réglementation. La méconnaissance de ces notions serait à l'origine de 20% du gaspillage alimentaire dans les foyers. Ainsi ces produits moins sensibles, auparavant retirés de la vente puis jetés, peuvent être vendus et consommés en toute sérénité !

Aline CHOTARD
Responsable restauration

Retour sur les actions du groupe de travail pour améliorer l'accueil et la prise en charge des patients vulnérables au CH d'Angoulême

Dans le cadre de l'accompagnement des établissements de santé pour mettre en œuvre les 4 axes opérationnels du plan triennal 2015-2017, le thème de l'organisation du service des consultations externes a été retenu. Un des trois objectifs de travail a été d'améliorer le service rendu aux patients adressés aux consultations de médecine et de chirurgie. Aussi, à partir des résultats d'une enquête réalisée en juin 2017, auprès des structures extérieures prenant en charge des personnes « vulnérables », dont le CHCC, un groupe de travail composé de représentants de ces structures et des acteurs principaux des consultations externes ont élaboré un plan d'actions visant à faciliter le parcours des patients vulnérables.

Par patient vulnérable, il est entendu : « Les personnes qui sont menacées dans leur autonomie, leur dignité ou leur intégrité, physique ou psychique. La vulnérabilité peut résulter de l'âge, la maladie, une infirmité, une déficience physique ou psychique ou un état de grossesse » définition de l'Union Européenne.

Les patients vulnérables sont donc des patients ayant plus particulièrement besoin d'être protégés c'est-à-dire dans tous les cas où l'état du patient nécessite un accompagnement personnalisé et adapté pour lui permettre sans traumatisme supplémentaire, l'accès aux soins à l'hôpital.

Le plan d'actions a été construit à partir des recommandations de bonnes pratiques du guide de la HAS de juillet 2017 « Accueil, accompagnement et organisation des soins en établissement de santé pour les personnes en situation de handicap ».

Les grandes étapes du parcours patient venant aux consultations ont été étudiées : avant la consultation, à l'arrivée sur la structure, pendant la consultation, lors de l'attente des résultats et au départ de la structure. Les écarts avec les recommandations ont donné lieu à des actions d'amélioration. Les actions principales sont de préparer au mieux la consultation en amont, avant la venue du consultant et de faciliter toutes les étapes de sa prise en charge. Des outils ont été créés, plaquette d'informations du service de consultations externes et de l'imagerie médicale. Ils sont disponibles sous intranet et sur le site Web du CH d'Angoulême.

De plus, il est possible d'envoyer les demandes de rendez vous par mail. Des plages de consultations matin et début d'après midi sont réservées. Des aménagements dont une pièce « cocooning » qui invite au repos et au calme sont attendus.

L'objectif maintenant, soutenu par l'Agence Régionale de Santé, est de faire connaître ce plan d'actions le plus largement possible aux usagers et structures du territoire et d'aider à le rendre reproductible pour les autres établissements du territoire offrant des consultations externes.

Nathalie GIRAUDET-SIMONIN et Nathalie CHADEFPAUD,
Directrice des soins
du CH d'Angoulême

L'Activité Physique Adaptée (A.P.A) au CHCC

De nombreuses activités « sportives » ou en lien avec le mouvement et l'activité physique sont proposées dans les différents services du CHS en intra comme en extra-hospitalier. Pour renforcer ces propositions, en développer de nouvelles et apporter une expertise professionnelle dans le domaine de l'Activité Physique Adaptée, le CH Camille Claudel compte dans son effectif 2 Enseignant-e-s en APA (EAPA) :

Mme Véronique GRANGEREAU (MAS Hestia et Courte Échelle) et Mr Damien MAUDET (Pôle Mélanie KLEIN).

L'APA c'est quoi ?

L'Activité Physique Adaptée correspond à une formation universitaire spécifique (filiales APA et Santé des UFR STAPS, niveau licence et master). Elle mobilise des connaissances scientifiques pluridisciplinaires pour évaluer les ressources et les besoins spécifiques et concevoir des dispositifs et des projets d'intervention qui mobilisent des compétences d'enseignement des activités physiques, sportives ou artistiques.

Qui sont les EAPA ?

Pas « coach », pas « éducateur sportifs » qui sont des termes génériques et imprécis, les enseignants interviennent auprès de personnes dont **les aptitudes physiques, psychologiques ou conditions sociales réduisent leur niveau d'activité** et leur participation sociale (situation de handicap, personnes atteintes de maladies chroniques, personnes en difficulté d'insertion sociale, personnes avançant en âge etc.).

L'Enseignant en APA propose des situations motrices d'enseignement qui utilisent des activités physiques, sportives ou artistiques dans des conditions techniques, matérielles, réglementaires et motivationnelles adaptées à la situation et

à la sécurité du pratiquant, **dans un objectif de rééducation, de réadaptation, d'éducation, de prévention et/ou d'insertion sociale.**

Quels Objectifs ?

Les interventions en APA se centrent sur les besoins et les capacités des personnes, selon une approche biopsychosociale. Au CHS cette intervention professionnelle s'oriente vers de nombreux objectifs en lien avec la santé: condition physique (endurance, force, équilibre, flexibilité etc.), santé somatique, relations sociales, stimulations cognitives, augmentation du niveau d'activité physique et réduction de la sédentarité, construction de projets autour de l'Activité Physique, animer un réseau de partenaires et de professionnels en APA, etc.).

Quelles modalités ?

Les interventions en APA prennent sens dans une logique transdisciplinaire, dans les parcours de soins et de santé des personnes.

Actuellement l'offre en APA au CHCC prend la forme d'interventions collectives via des séances structurées, ainsi que des interventions individuelles. L'orientation vers l'APA peut s'envisager sur engagement libre des patients et peut se concevoir via des « indications » médicales et/ou des équipes. Un espace dédié Activité Physique Adaptée, situé dans la salle Titeuf, permet de mettre en œuvre les interventions sans exclure l'utilisation d'autres sites.

Mme Véronique GRANGEREAU et Mr Damien MAUDET
MAS Hestia et Courte Échelle
Pôle Mélanie KLEIN

Le CHCC s'ouvre au réseau social LinkedIn

LinkedIn est aujourd'hui le plus grand réseau professionnel mondial sur Internet comptant plus de 575 millions de membres et plus de 14100 collaborateurs. Il est maintenant beaucoup plus qu'une plateforme de réseautage et de recrutement : c'est un outil incontournable de communication et de promotion pour tous les professionnels.

LinkedIn s'impose d'emblée comme une plateforme qui révolutionne l'art de recruter. Il apporte transparence, accessibilité, rapidité et internationalité, tant pour les entreprises, les professionnels du recrutement que pour les candidats potentiels.

C'est pour ces raisons que le centre hospitalier Camille Claudel a créé son profil sur LinkedIn en janvier dernier.

Les efforts déjà fournis ont déjà permis de créer un petit réseau de professionnels et partenaires. N'hésitez donc pas à vous arrêter un instant sur la page LinkedIn du CHCC pour découvrir les derniers «posts».

Service de la communication

Les Semaines d'Information sur la Santé Mentale

Créées en 1990, les **Semaines d'Information sur la Santé Mentale** sont un événement annuel qui s'adresse au grand public, afin d'ouvrir le débat sur les questions de santé mentale.

Chaque année pendant 2 semaines en mars associations, citoyens et professionnels se mobilisent et organisent des manifestations d'information et de réflexion (ciné débat, théâtre, café éthique, portes ouvertes, etc.) dans toute la France.

Cette 30^e édition des SISM sera l'occasion d'échanger autour du thème «Santé mentale à l'ère du numérique».

Avec l'essor des nouvelles technologies, le numérique prend une place de plus en plus importante dans nos vies et touche aujourd'hui indéniablement la sphère de la santé mentale.

Le numérique présente des opportunités pour les outils de promotion et de prévention de la santé mentale comme pour le soin et l'accompagnement des personnes concernées par les troubles psychiques. Mais une vigilance accrue est nécessaire quant aux potentielles sources de mal être et de désinformation, inhérentes à ces technologies digitales.

Le numérique soulève un très grand nombre de questions.

Pour cette occasion le CHCC et l'UNAFAM16 acteurs majeurs de ces SISM en Charente, avec la participation du CLSM, CLS de Soyaux, de l'ASREC, de l'UDAF16, vous invitent à débattre durant 2 semaines.

Conférences tout public et manifestations auront lieu. Découvrez le programme complet sur le site internet des SISM (www.semaine-sante-mentale.fr) et n'hésitez pas à venir nombreux à ces événements !



Service de la communication

Opération Pièces Jaunes au CHCC

L'opération Pièces Jaunes 2018 a pris fin Samedi 16 Février. La mobilisation du CHCC fut importante, et nous avons recolté 3 kg de pièces jaunes.

Nous profitons de cet article pour remercier toutes les personnes qui ont participé et fait un don. Cette belle mobilisation, on le rappelle, permet d'améliorer le quotidien des enfants et adolescents à l'hôpital.

Merci ! Et à l'année prochaine !

Service de la communication

FLASH INFOS TRAVAUX

Bâtiment D3



Façade Ouest



Staff Mélanie Klein



Façade Est



Dali

Les travaux du bâtiment D3 se poursuivent. Réfection et agrandissement des locaux pour accueillir Dali et Matisse. Le choix des couleurs (murs et sols) est en cours avec les professionnels du pôle Mélanie Klein.



Matisse

Maison des usagers



Interventions sur toiture, cloisons intérieures, plomberie, électricité... L'ancien logement du Directeur se transforme en Maison des usagers et des accompagnants.

U.A.O.C.C.



Agrandissement de l'UAOCC pour création d'un local informatique, mise en place de contrôle d'accès par badges sur les portes, remplacement des câbles et ajout de prises réseau.



Julie COLLET
Responsable Travaux, Maintenance, Sécurité

Bienvenue dans l'établissement

Isabel FLEURY, infirmière

Félicitations pour votre intégration dans la fonction publique hospitalière

Angélique BOISSEAU, ASH
Bruno CAUCAT, infirmier

Sincères condoléances

à la famille et à tous les proches de
Romain LANGLOIS,
responsable du service informatique



CENTRE HOSPITALIER
Camille Claudel
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE SANTÉ MENTALE DE LA CHARENTE

CS 90025 - 16400 La Couronne
Tél : 05 45 67 59 59

Directeur de publication :
Roger ARNAUD, Directeur

Réalisation et impression :
Service de la communication
Dépôt légal : 12/1995
ISSN 1269-066X